

# 73

## Commission permanente Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. HERVÉ

50015

15 - Innovation, attractivité, Europe

### Contrat de plan Etat - Région 2021 - 2027 - Financement d'équipements de recherche pour l'Université de Rennes

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 septembre 2021 relative à l'engagement du Département sur le volet enseignement supérieur et recherche du contrat de plan Etat - Région 2021 - 2027 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 29 août 2022 relative à l'ajustement de la maquette financière du contrat de plan Etat - Région 2021 - 2027 et à l'approbation des conventions de sites déclinant le contrat de plan Etat - Région 2021 - 2027 ;

## Expose :

Conformément au schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui vise notamment à soutenir les établissements breilliens et à favoriser un développement équilibré de ce secteur en Ille-et-Vilaine, le Département a renouvelé son engagement en faveur du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du contrat de plan Etat - Région pour la période 2021 - 2027, en session du 23 septembre 2021 et en Commission permanente du 29 août 2022.

Dans ce contexte, la collectivité est sollicitée pour soutenir une opération d'équipement portée par l'Université de Rennes. Cette opération s'inscrit dans le programme CyMoCod consacré aux défis de la société du numérique et articulé autour de 3 programmes thématiques disciplinaires et interdisciplinaires :

- 1 - Cyber-systèmes, cyber-sécurité, confiance numérique, et sécurité des systèmes physiques ;
- 2 - Société communicante et territoires connectés ;
- 3 - Technologies numériques pour l'industrie du futur, la santé, l'environnement, les sciences humaines et sociales, et les pédagogies innovantes.

Ce projet rassemble des établissements breilliens et costarmoricaux, avec pour l'Ille-et-Vilaine : Centrale Supélec, l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, l'Université de Rennes, l'Université Rennes 2 et l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique.

L'Université de Rennes doit acquérir, dans ce cadre, une série d'équipements nécessaires au fonctionnement des différentes plateformes existantes et mutualisées entre tous les partenaires. Cette opération d'équipements est phasée. Pour la phase 4 prévue sur la période 2024 - 2025 et soutenue par le Département, il s'agit d'équipements de la plateforme M<sup>2</sup>ARS (Manufacturing Measurement and Analysis of Radiating Systems) dédiée à la caractérisation et au prototypage dans le domaine des systèmes rayonnants, que ce soit pour des applications de communication, d'identification, de surveillance, d'observation, ou pour le développement de systèmes de mesures innovants. Les investissements objets de cette phase 4 concernent les plateaux techniques BioEM (bioélectromagnétisme) et IDEM (électromagnétisme).

Le coût total des équipements s'élève à 846 500 euros avec une participation attendue du Département à hauteur de 175 000 euros.

## Décide :

- d'accorder une subvention de 175 000 euros à l'Université de Rennes, détaillée en annexe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Université de Rennes pour l'opération d'équipement CyMoCod phase 4 retenue au Contrat de plan Etat - Région 2021 - 2027, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242766

Pour extrait conforme